



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Amiens, le 2 Mai 2017



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Secrétariat Général
J.J-V/DR

Dossier suivi par
Jean-Jacques VIAL
Secrétaire Général de l'Académie

Tél. : 03 22 82 39.48
Fax. : 03 22 92.82.12
Mél. : ce. rectorat@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex

Horaires d'ouverture :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS
Chancelier des universités

à

Monsieur le Secrétaire Général, Inspecteur
d'académie - Directeur académique des services de
l'Education nationale de la Somme par intérim

Mesdames et Messieurs les conseillers techniques
et chargés de mission

Mesdames et Messieurs les délégués académiques

Mesdames et Messieurs les chefs de division et des
services

**Objet : Journée de solidarité en faveur de l'autonomie des personnes âgées et
des personnes handicapées.**

J'ai l'honneur de vous informer que le lundi pentecôte est un jour férié, et chômé.
En conséquence, les services du rectorat seront fermés le lundi 5 juin 2017 au
public.

Cependant au titre de la journée solidarité, les heures de travail correspondantes
seront accomplies sous forme de sept heures à effectuer entre 6 mai et le 31 août
2017.

Pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel, la durée de la journée de
solidarité est réduite proportionnellement à leur durée effective de service.

Par avance, je vous remercie de bien vouloir informer les personnels placés sous
votre autorité.

**Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'Académie**

Jean-Jacques VIAL

Copie : DASEN Aisne et Oise